



## CHSCT DU 28 MARS 2019

Présidence : Madame GUGUIN

**Membres Cfdt présents : Ludovic ALLAIS, Catherine LECONTE, Patrice ROGÉ, Jérôme CAUVIN, Frédérique DUVAL, Isabelle BOUZIN, Muriel LEFEVRE, Catherine BOUDOU.**

### DÉCLARATION PRÉALABLE :

*Madame la Présidente, Mesdames Messieurs les élus, chers collègues*

*Ce nouveau CHSCT issu des élections professionnelles de 2018 a déjà sa feuille de route. La **CFDT** est donc impatiente de participer enfin à la mise en œuvre du plan Santé.*

*Les membres du CHSCT ont, par le passé, prouvé qu'ils devaient être associés pour répondre à des problématiques du quotidien. Ainsi la **CFDT** a pu apporter des propositions de nouvelles méthodes de travail notamment dues à l'augmentation des déplacements et des temps de trajet issues de la nouvelle étendue du territoire. Le CHSCT a permis de développer la visioconférence sur les sites administratifs, adapter les temps de réunions aux temps de trajet et, développer les transports collectifs par la mise en place de navette... Toutes ces actions ont permis de limiter les risques liés aux déplacements.*

*Il nous reste encore beaucoup de travail afin de les limiter encore et d'en limiter d'autres tels que le non-respect du droit à la déconnexion par exemple, mais également le risque lié aux addictions ou encore les risques directement liés à l'allongement de la vie professionnelle.*

*En plus de ces points repris dans le plan santé, la **CFDT** désire qu'un item important soit abordé rapidement : définir enfin le rôle de chacun dans la double autorité que subissent nos collègues dans les EPLE. Qui fait quoi et comment ? Sans réponse claire à ces questions, il sera difficile d'apporter un équilibre durable dans les établissements scolaires. Chacun doit savoir ce qu'il représente, à quoi il sert et avoir connaissance de tous les outils mis à sa disposition pour remplir correctement sa mission de service public.*

*Nous savons que vous y êtes sensible, sinon la collectivité n'aurait pas émis le souhait d'adhérer à ce que représente le label « Région en santé ».*

*Aussi la mission de la **CFDT** sera de construire et de porter ce plan ensemble : élus régionaux, administration et RP. Agissons enfin comme un vrai CHSCT en faisant de nos différences de point de vue, notre force.*

*Les agents attendent depuis longtemps que la qualité de vie au travail soit enfin reconnue comme un facteur de réussite dans leurs missions au quotidien. La communication, la certitude que le message est passé par tous, de la même manière, agents, manager, DRH, DGS, élus est aussi une clé de la réussite.*

La **CFDT** s'aperçoit parfois que ce n'est pas le cas. Pour qu'une communication soit efficace, il faut qu'elle soit claire et cohérente. La moindre communication différente de ce qui est construit peut réduire à néant tous les efforts passés.

Evitons donc la libre interprétation de chacun, déstabilisante tant pour les agents que pour la Collectivité.

Enfin, construire est louable mais évaluer est indispensable ! Comment sait-on qu'une politique est efficace si ce n'est par l'évaluation ? Libre à chacun de se poser les bonnes questions et de réajuster si besoin les décisions actées.

La **CFDT** est consciente que la tâche est conséquente mais l'objectif est clair et en vaut la peine. Seule une véritable qualité de vie au travail, gage de sérénité, est capable de rendre une qualité de service public optimale.

Le plan santé est pour le moment à l'état embryonnaire, la **CFDT** compte également sur la Collectivité pour le faire grandir, le porter et surtout d'en prendre soin.

Je vous remercie de votre attention,

Suite à la déclaration préalable de la **CFDT**, la collectivité confirme que le plan région santé est une nouvelle forme de relation au travail dont l'objectif est une forme d'épanouissement individuel ou collectif au travail. Elle compte sur l'exemplarité des managers et une solidarité entre agents.

Ce plan est un choix politique et stratégique qui répond à une responsabilité sociétale actuelle engagé par le Président. La collectivité indique qu'elle a la volonté de réussir pour être reconnue comme étant la première collectivité de France à réussir sa mise en place, et précise que d'autres actions sont déjà prévues pour le faire évoluer.

Elle est convaincue que l'employeur et le salarié ont chacun un rôle à tenir dans le maintien de la santé.

Sur la problématique de la double autorité, la collectivité n'a pas souhaité, dans un 1<sup>er</sup> temps, intégrer ce point dans le pacte innovation qu'elle vient de signer avec le Rectorat. Une réflexion sur ce volet RH sera prochainement effectuée avec les organisations syndicales.

Sur le volet communication, la collectivité informe qu'un chargé de communication arrivera fin mars pour accompagner les services RH dans la mise en place d'une communication pédagogique et professionnelle.

Enfin, il nous est confirmé que les politiques engagées seront évaluées. Un groupe de travail spécifique sera organisée avec les organisations syndicales pour en définir les indicateurs.

Points à l'ordre du jour	Intervention CFDT	Réponse ou éléments de l'administration	Si soumis au vote
<b>REGLEMENT INTERIEUR ET DESIGNATION DU SECRETAIRE</b>	La <b>CFDT</b> a tenu à remercier l'administration de la qualité des échanges sur les différents groupes de travail relatifs au règlement intérieur du CHSCT. Elle a cependant regretté que l'ajout d'un secrétaire adjoint n'ait pas été accepté, son rôle aurait été de travailler en accord avec le secrétaire du CHSCT.	L'Administration ne souhaite la mise en place d'un secrétaire adjoint qui, selon elle, viendrait remettre en cause une partie des missions du secrétaire. Elle complète en indiquant que dans ce rôle, le secrétaire du CHSCT doit de toute façon se détacher de son organisation syndicale.	<b>POUR</b>
<b>PROCES-VERBAL DU 5/10/2018</b>	/	/	<b>POUR</b>
<b>RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CHSCT DU 5/10/2018 : ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS.</b>	La <b>CFDT</b> a bien pris en compte que la mise en place du trombinoscope des services administratifs dès début avril. Cependant, la décision de cette mise en place d'un trombinoscope ayant été prise au CHSCT du 5 octobre 2018, nous demandons à ce que cette information soit ajoutée à votre relevé de conclusions afin que l'ensemble des agents en soit informé.	L'Administration indiquera cette information dans le relevé de conclusions de ce CHSCT.	/
<b>DEMARCHE REGION EN SANTE – POINT D'ETAPE</b>	<p>La <b>CFDT</b> a demandé à avoir des informations justifiant le choix des directions pilotes pour la démarche « Région en santé ».</p> <p>Elle a par ailleurs indiqué qu'elle souhaitait que le Comité Technique (COTECH) soit constitué uniquement de membres volontaires afin de constituer un groupe productif et motivé.</p> <p>Selon la <b>CFDT</b>, la communication associée à cette démarche reste insuffisante.</p> <p>Elle souhaiterait que le secrétaire du CHSCT soit associé au COTECH et au Comité de Pilotage (COPIL).</p>	<p>L'Administration informe que les directions choisies sont celles qui devront, qui mettent déjà en œuvre la majeure partie des actions du Plan Santé ou qui en sont des acteurs majeurs (ex : DBR).</p> <p>Une communication aux agents, proviseurs, gestionnaires et managers a été faite sur le plan Région en santé. En Novembre 2018 un appel au volontariat a été effectué pour arrêter la composition du COTECH, 60 agents se sont portés candidats. Certains collègues ont été désignés (une seule direction concernée). L'Administration reconnaît que les avancées seraient plus rapides si seuls des volontaires étaient présents.</p> <p>Concernant la composition du COTECH :</p>	/

		<p>L'Administration valide la présence du secrétaire du CHSCT à laquelle s'ajouteront 2 membres de cette instance.</p> <p>Pour le COPIL, il a pour rôle de valider ce qui est vu en COTECH et non de remplacer celui-ci. Il n'est donc pas utile d'intégrer le secrétaire du CHSCT à ce niveau. Le CHSCT sera représenté par Mme GUGUIN. La collectivité prône la transparence.</p> <p>L'Administration nous a également informé qu'elle allait rencontrer les proviseurs lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 afin d'échanger sur de nombreux points et notamment celui concernant la double autorité dans les EPLE.</p>	
<p><b>POINT EXERCICES ET CONSIGNES D'EVACUATION DES SITES ADMINISTRATIFS</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> a demandé à l'Administration des réponses aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment ont été nommés les agents guide, serre file, chargé local et référent. Y a-t-il eu appel au volontariat ?</li> <li>- Pourquoi le nombre de titulaires n'est pas en adéquation avec celui des suppléants ?</li> <li>- Comment sont-ils identifiés au sein des directions et des services ?</li> <li>- Est-ce qu'un exercice de confinement et d'anti intrusion vont avoir lieu ?</li> <li>- Serait-il possible de mettre un Système de Sécurité Incendie (SSI) avant le délai de 14 mois nécessaires pour effectuer les travaux prévus à l'Esplanade ?</li> </ul>	<p>L'Administration nous a informés qu'il s'agissait prioritairement d'une démarche volontaire des agents mais qu'en plus du manque de volontaires de difficultés sont apparus (agents à temps partiel, télétravail...). C'est pourquoi le nombre de titulaires n'est parfois pas en adéquation avec le nombre de suppléants.</p> <p>Concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification des agents : il nous est indiqué que des gilets fluo de différentes couleurs serviront à identifier les serres file et les guides files. Une communication sera effectuée également sur Vikings.</li> <li>- les exercices de confinement : il est indiqué qu'il s'agit d'un autre projet qui fera partie d'un travail collégial.</li> <li>- les exercices anti-intrusion : une étude et des propositions de sûreté ont été réalisés. Pas d'exercices de prévus.</li> <li>- SSI : au vu des risques de déclenchements intempestifs dû aux travaux (de soudure par exemple), il n'est pas judicieux selon l'Administration de le mettre en place avant.</li> </ul>	<p>/</p>

	<p>La <b>CFDT</b> a également fait part de son étonnement quant à la programmation des exercices d'évacuation de certains bâtiments prévue les 2 premières semaines de mai, période propice à plus d'absences.</p>	<p>Par ailleurs, il nous est confirmé que les dates d'exercices d'évacuation seront maintenues.</p>	
<p><b>SITUATION DU BATIMENT FONTENAY, SITE DE ROUEN</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> est intervenue pour connaître le statut de ce bâtiment et spécifier que le rubalise actuellement en place ne lui paraissait pas une mesure assez sécuritaire.</p> <p>Elle a demandé également des informations quant au bâtiment Gambetta qui inquiète de nombreux agents.</p>	<p>Nous avons été informés que les agents de la DAT intégreront la 1<sup>ère</sup> semaine d'Avril, les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> étages du Martainville et qu'aucune date de déménagement n'était encore fixée pour les agents de la DMI qui intégreront les locaux du bâtiment Briand (<i>signature des baux en cours et travaux de rafraichissement à effectuer avant</i>). .</p> <p>Concernant la sécurisation du périmètre du Fontenay, il a été indiqué que, suite à la mise en place d'un marché, des barrières spécifiques seront installées côté rue mais qu'à priori, il n'est pas prévu une autre sécurisation à l'intérieur de la cour de la Région.</p> <p>Il nous a également été indiqué que le bâtiment n'a pas été déclaré en état de mise en péril, l'évacuation des agents étant simplement une mesure de précaution.</p> <p>Concernant le Gambetta, il ne s'agit que de travaux de réfection de façade déjà programmés auparavant.</p>	/
<p><b>CELLULE DE VEILLE</b></p>	<p>Suite aux élections, certains membres du CHSCT étant nouveaux, la <b>CFDT</b> a demandé, que pour la bonne information de toutes et tous, soit exposé clairement les différentes compositions et objectifs des 3 cellules de veille.</p>	<p><b>La cellule de veille</b> est composée de 4 membres, garantie d'une approche pluridisciplinaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accompagnant social,</li> <li>- Un représentant de la Direction Administration des Ressources Humaines,</li> <li>- Un représentant de la Direction Evolution des Compétences et Organisations,</li> <li>- Un ingénieur Hygiène et Sécurité,</li> <li>- Le médecin de prévention si nécessaire.</li> </ul>	/

		<p>L'Administration a tenu à nous rappeler la neutralité des agents de cette cellule.</p> <p><b>La cellule de veille élargie</b> est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres de la cellule de veille</li> <li>- du secrétaire du CHSCT,</li> <li>- d'un représentant de chaque organisation syndicale</li> </ul> <p>Elle se réunit au minimum tous les trois mois afin d'effectuer un suivi périodique et anonyme des situations et des actions. L'objectif étant de préconiser des actions de prévention pouvant s'étendre à tout ou partie des agents.</p> <p><b>La cellule de veille extraordinaire</b> est chargée d'analyser les cas les plus graves.</p> <p>L'objectif est que la cellule de veille élargie trouve des préconisations suffisantes afin d'éviter que cette cellule de veille extraordinaire ne se réunisse.</p>	
<p><b>REGISTRE SANTE ET SECURITE / DANGERS GRAVES ET IMMINENTS : NOMBRE DE SIGNALEMENTS</b></p>	<p>Les registres étant désormais dématérialisés et accessibles uniquement sur Vikings, la <b>CFDT</b> a demandé comment étaient traitées les anciennes remontées des EPLE effectuées sur registre papier.</p>	<p>L'Administration a indiqué qu'une nouvelle campagne de communication sera faite prochainement.</p> <p>Elle a précisé que les remontées des agents des lycées peuvent être effectuées par l'assistant de prévention qui est chargé également de faire le lien avec sa hiérarchie.</p> <p>Une étude sur l'environnement technique est en cours afin de communiquer sur le retour des suivis donnés aux alertes.</p>	<p>/</p>

<p><b>BILAN DES MOBILITES DES AGENTS EN SITUATION SPECIFIQUE</b></p>		<p>Entre le CHSCT d'Octobre 2018 et le 8/03/2019, 16 mobilités pour des agents en situation particulière (4 pour difficultés relationnelles graves, 2 pour inaptitude physique, 3 pour procédures disciplinaires, 5 pour repositionnement, 1 pour intérêt de l'agent, 1 pour retour de disponibilité) ont été effectuées dont 7 pour des agents dans les EPLE et 9 pour les agents des sites administratifs.</p>	<p>/</p>
--	--	--	----------

### QUESTIONS DIVERSES

<p><b>AMENAGEMENT HORAIRES DES NAVETTES</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> a demandé les raisons ayant conduit au nouvel aménagement des horaires des navettes les lundis et vendredis.</p>	<p>L'Administration nous a informé qu'une nouvelle organisation des navettes a été opérée suite à une forte diminution, voire l'absence totale de l'utilisation de ces navettes les lundis et vendredis. Dans un souci d'optimisation, il a donc été décidé pour ces 2 jours de n'assurer que 2 départs des sites administratifs (un en matinée et un en fin d'après-midi).</p>	<p>/</p>
<p><b>ELABORATION DU TROMBINOSCOPE DE LA COLLECTIVITE</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> a demandé à ce que le trombinoscope des services administratifs soit mis en ligne au plus tôt.</p>	<p>L'Administration nous a informés qu'il serait mis en ligne sur Vikings début avril, afin de pouvoir intégrer les dernières évolutions de services présentées</p>	<p>/</p>
<p><b>PROGRAMMATION DES FORMATIONS OBLIGATOIRES EN LIEN AVEC L'HYGIENE ET LA SECURITE</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> a demandé à obtenir la liste de l'ensemble des formations prévues pour les agents des EPLE et des sites administratifs.</p>	<p>Cf document joint</p>	<p>/</p>

🚩 Prochaines réunions du CHSCT 2019 : 26 juin et 19 novembre.